

#### PROCES-VERBAL:

# ASSEMBLEE BOURGEOISIALE DU 9 DECEMBRE 2015 A 18H45 Bâtiment Stella Helvética

En présence de quatre bourgeois, la présidente Mesot ouvre cette assemblée légalement convoquée par affichage au pilier public 20 jours avant son déroulement.

Elle excuse l'absence de Mmes et MM Jessica Thurre, Marie-José Roduit, Fabienne Roduit, Benjamin Roduit, André Luisier, Thierry Crettenand et Jean-Philippe Roduit.

Elle excuse également l'absence du conseiller bourgeoisial Charles-Henri Thurre qui est accidenté.

Après les salutations d'usage elle rappelle l'ordre du jour qui est accepté.

# 1. Protocole de la dernière assemblée bourgeoisiale

## Lecture et approbation

Le Secrétaire procède à la lecture du procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du 16 juin 2015. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

# 2. Dépenses non obligatoires supérieures à 5 % des recettes brutes

Conformément à l'article 17, lettre c), de la Loi sur les communes, l'assemblée bourgeoisiale est compétente pour la conclusion de nouvelles dépenses à caractère non obligatoire dont le montant est supérieur à 5 % des recettes brutes du dernier exercice. Etant donné que les recettes brutes de l'exercice 2014 de la bourgeoisie se montent à Fr. 35'020, la compétence du conseil bourgeoisial s'arrête à Fr. 1'751.-.

Sur cette base les investissements de Fr. 25'000.- pour une étude de rénovation de la place des Moilles et Fr. 30'000.- pour la réfection de la toiture du chalet du berger sont soumises à approbation de l'assemblée bourgeoisiale.

# **Approbation**

L'assemblée bourgeoisiale approuve à l'unanimité les investissements précités.

## 3. Budget 2016 de la bourgeoisie

La présidente Mesot informe l'assemblée que le budget 2016 de la bourgeoisie était à disposition des bourgeois depuis 20 jours. Ce budget a été arrêté par le conseil bourgeoisial en séance du 17 novembre 2014.

# Lecture et commentaires

Le secrétaire-caissier procède à la lecture complète de ce budget et la présidente Mesot commente quelques postes.

Le budget 2016 de la bourgeoisie présente une marge d'autofinancement négative de Fr. 19'115.- et une perte de Fr. 37'800.-.

#### Adoption

L'assemblée bourgeoisiale adopte le budget 2016 de la bourgeoisie à l'unanimité.

## 4. Planification financière

#### Lecture

La planification financière, qui est à prendre avec beaucoup de réserve, doit uniquement être portée à la connaissance de l'assemblée sans adoption de sa part. Son but est de s'assurer que la bourgeoisie puisse faire face à ses obligations sans se retrouver avec un découvert au bilan.



La présidente Mesot expose que les perspectives qui se dessinent avec l'éventuelle mise en zone à construire du terrain « En Rosaire » sont bloquées jusqu'en 2019. En effet, tant que la confédération n'aura pas homologué une nouvelle loi cantonale sur l'aménagement du territoire à mettre en œuvre par le canton, toute modification de zone est bloquée.

La planification financière de la bourgeoisie prévoit une fortune nette en 2019 de Fr. 1'058'705.-.

M. Vincent Roduit demande si les valeurs inscrites au patrimoine administratif du bilan sont correctement estimées. Il lui est répondu que le terrain « En Rosaire » est inscrit au bilan pour Fr. 131'430.- et qu'une réévaluation de cet actif sera possible lors d'un changement de zone.

## 5. <u>Divers</u>

La présidente Mesot informe l'assemblée de la possibilité de créer un conseil bourgeoisial séparé du conseil municipal et invite la commission bourgeoisiale à y réfléchir.

M. François Roduit demande si, dans le cadre de la réfection de la place des Moilles, la route cantonale sera également modifiée. Il lui est répondu que l'Etat du Valais, tout comme CarPostal, devront être partie prenante de ce projet.

La parole n'étant plus demandée, la présidente Mesot remercie les personnes présentes d'avoir répondu à la convocation.

L'assemblée est levée à 19h20.

Certifié exact

**BOURGEOISIE** 

La Présidente Alba Mesot Le Secrétaire Boris Clerc